

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 05-2018

À une session spéciale du conseil municipal de Plaisance tenue le mercredi 2 mai 2018 à 18h00, au sous-sol de la mairie de Plaisance, sous la présidence de Monsieur Christian Pilon, Maire.

Sont présents :

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
Mme Micheline cloutier, conseillère	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Julien Chartrand, conseiller	siège #5

Absence motivée :

M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6
-------------------------------	----------

M. Paul St-Louis, Directeur général/Secrétaire-trésorier est aussi présent.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier M. Paul St-Louis constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

05-085-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-086-18 BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT l'offre de services de Balayage Régional représenté par M. Ronald Pariseau, Président pour le balayage des rues de la municipalité au montant de 4 775.00 + taxes ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte l'offre formulée par ladite compagnie ;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

QUE cette dépense soit imputée au poste 02-320-00-521 entretien et réparation (chemins).

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

18h10

Aucune personne présente.

05-087-18 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE 18H10

Il est proposé par Madame Micheline Cloutier

QUE la séance spéciale soit et est levée.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Christian Pilon
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier